

## Développement durable - Agenda 21 - Lancement de la procédure et d'une phase préalable de Diagnostic - Demandes de subventions

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Par délibération du Conseil Municipal, la Ville de Besançon a décidé de s'engager en septembre 2001 dans la mise en oeuvre d'un «*Agenda 21*» local : programme d'actions (pour le XXI<sup>ème</sup> siècle) destiné à traduire dans les faits les principes et visées du développement durable défini à Rio lors du deuxième sommet de la Terre, organisé sous l'égide des Nations Unies.

### Le développement durable

Le développement durable se définit comme un processus d'évolution qui doit permettre de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre les chances pour les générations futures de satisfaire les leurs. Il s'agit de mettre en oeuvre un nouveau type de développement qui repose sur :

\* *la préservation de l'environnement* et sur une utilisation économe des ressources naturelles avec le souci de les préserver pour les générations futures.

\* *la solidarité* avec la lutte contre les inégalités qu'elles soient Nord/Sud ou internes à un pays, à une région...

\* *la participation des habitant(e)s* dans les processus décisionnels qui les concernent.

Ce «concept» a trouvé une transcription dans les lois récentes entraînant des obligations pour les collectivités territoriales qui sont au coeur de ces enjeux. Le développement durable relève en effet de l'action publique.

### L'Agenda 21 local

L'engagement dans une démarche «Agenda 21» doit permettre à la Ville de hiérarchiser des priorités d'actions dans des domaines qui ont été plus précisément ciblés : *l'environnement, l'aménagement et le cadre de vie, l'habitat et le patrimoine, les déplacements, le développement économique, la coopération décentralisée, l'organisation des services municipaux et la participation des habitants.*

Un groupe de travail s'est constitué à la ville composé d'élus et de techniciens pour réfléchir à une méthodologie de travail, car il n'en existe pas d'officielle.

Il est proposé de lancer préalablement à la rédaction de l'Agenda 21, une première phase d'étude et de diagnostic.

### La phase préalable Diagnostic

Le diagnostic devra être un diagnostic «partagé» avec toutes les parties concernées : élu(e)s, services municipaux, population, partenaires socio-économiques, pour définir un programme d'actions qui recueille l'assentiment général. Cette phase préalable se décompose en trois étapes :

\* *Un état des lieux* des actions menées par la Ville : celui-ci doit conduire à élaborer un premier diagnostic visant à dégager les spécificités du territoire au regard du développement durable.

\* *Une enquête* auprès d'un échantillon représentatif de la population et des acteurs concernés par cette problématique pour évaluer les attentes et les besoins et comprendre quelle est la perception du développement durable, trouver des partenaires souhaitant travailler avec la Ville dans le cadre d'un forum du développement durable.

\* *La mise en place d'un forum du développement durable* : il s'agira de mettre en place une instance de dialogue et de concertation en lien avec les conseils de quartier. Ce forum travaillera également sur le diagnostic et déterminera les orientations à donner à l'Agenda 21 de Besançon.

Un cahier des charges a été rédigé pour préciser les missions à confier à un prestataire extérieur.

### **Echéancier**

La contractualisation de l'Agenda 21 est conçue comme l'aboutissement de ce travail préparatoire qui devrait se dérouler sur une période de neuf mois. Le projet pourra donc démarrer dès septembre après la phase de consultation pour la recherche d'un prestataire extérieur spécialisé dans ce domaine.

### **Suivi de la phase préalable**

Un comité de pilotage sera constitué pour suivre le déroulement de cette phase d'étude et de réflexion avec les élu(e)s concerné(e)s par les champs d'actions retenus, des responsables de services et les partenaires techniques et financiers.

La Ville souhaite que des représentant(e)s de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon soient associé(e)s à ce comité de pilotage car la CAGB, de par ses compétences, est concernée par la mise en oeuvre d'un tel projet qui s'inscrit dans une dynamique territoriale pour l'agglomération de Besançon. Il devra s'articuler avec les projets en cours de la CAGB, notamment le projet de charte environnement.

Le montant de cette opération est estimé à 50 836 € HT (60 800 € TTC). La part de la Ville est inscrite au BP 2002 sur la ligne 92.830.6042.30000.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet proposé,
- autoriser M. le Maire à solliciter :
  - . auprès de la DIREN un partenariat technique et une aide financière de 50 % du montant du projet
  - . auprès de l'ADEME un partenariat technique et une aide financière de 30 % du montant du projet.

Le plan de financement prévisionnel pour cette phase d'étude serait le suivant :

Coût total du projet HT	50 836 €
. Participation de la DIREN	25 418 €
. Participation de l'ADEME	15 250 €
. Participation de la Ville	10 168 €

- inscrire les montants de subventions obtenues par décisions modificatives au budget de l'exercice courant dès réception des notifications attributives, en recettes au chapitre 92.830.74718/72/73/78.30000 et les réaffecter en dépenses au chapitre 92.830.6042.30000.

**«M. LE MAIRE :** On aura l'occasion de reparler très longuement de l'Agenda 21. Je rappelle d'ailleurs qu'il y avait eu ici une réunion de présentation de l'Agenda 21 où malheureusement pas grand monde ne participait. Benoît tu veux en dire un mot rapidement...

**M. Benoît CYPRIANI :** J'ai un peu de mal à me décider à parler, le micro d'ailleurs lui-même a un peu de mal à se brancher parce que j'imagine qu'à cette heure-ci les gens ne souhaitent pas forcément parler de développement durable et surtout pas de réunion durable. Sur l'opération qu'on va commencer, le lancement de la procédure, fait suite à une délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2001 où il a été décidé de s'engager dans une procédure de réalisation d'Agenda 21. Je ne vais donc pas vous redéfinir ce qu'est l'Agenda 21 ; si, peut-être pour M. ROSSELOT, je ne peux pas m'en empêcher...

**M. LE MAIRE :** Non, non..., ce n'est pas nécessaire.

**M. Benoît CYPRIANI :** Je veux juste rappeler que c'est un programme d'actions pour le XXI<sup>ème</sup> siècle et pas conçu par 21 chefs d'entreprises et pour le développement durable aussi. Le développement durable, je voulais juste l'appuyer par deux citations. René DUMONT avait dit : «le monde est mal parti, chez les pauvres c'est la faim, chez les riches c'est l'asphyxie». Depuis, il y a bien une vingtaine d'années de cela, on a évolué, maintenant chez les pauvres aussi c'est l'asphyxie. Attribué à Saint-Exupéry que je cite approximativement, on n'est même pas sûr que cela soit de Saint-Exupéry, c'est assez controversé (réactions) : «la terre ne nous appartient pas, nous l'avons empruntée à nos enfants».

**M. LE MAIRE :** Elle est connue cette phrase, moi quand je la cite je dis toujours que c'est de Saint-Exupéry, j'espère que...

**M. Benoît CYPRIANI :** Non, il y a des gens qui ne sont pas d'accord.

**M. LE MAIRE :** Tu chercheras dans le dictionnaire des citations.

**M. Benoît CYPRIANI :** Je ne suis pas remonté aux sources. Concernant notre projet, il est assez ambitieux pour un Agenda 21, on l'a ciblé dans des champs assez larges, l'environnement bien sûr avec l'aménagement et le cadre de vie, l'habitat et le patrimoine, les déplacements, le développement économique, la coopération décentralisée, et enfin «last but not least» pourrait-on dire, l'organisation des services municipaux. C'est des champs assez complets qui recouvrent des compétences correspondant à la Communauté d'Agglomération, donc c'est un travail qu'on va faire en parfaite cohérence et en collaboration avec la Communauté d'Agglomération qui vient de se lancer dans une charte de l'environnement.

**M. LE MAIRE :** Nous aurons l'occasion de très largement en reparler, c'est quelque chose...

**M. Benoît CYPRIANI :** Je n'ai pas tout à fait fini ; je décline un tout petit peu, à peine les titres. Le projet va se réaliser en trois phases, on commence par une phase de diagnostic, pour laquelle on va demander l'appui d'un bureau d'études et c'est aussi pour ça que cette délibération vous est proposée, c'est pour demander l'autorisation de solliciter des subventions et ensuite d'élaborer un cahier des charges pour faire un appel d'offres au niveau d'un bureau d'études qui va s'attacher à faire un état des lieux, évaluer les actions de la Ville en matière de développement durable, les points forts et les points faibles. Je voudrais juste dire quand même qu'il s'agit d'une priorité du mandat et que...

**M. LE MAIRE :** D'une des priorités !

**M. Benoît CYPRIANI :** Je n'y peux rien si ça arrive en 82<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour, et ça serait quand même drôlement bien que vous écoutiez un tout petit peu, je n'en ai pas pour longtemps, ça serait gentil. Il y aura donc un état des lieux qui évaluera les actions de la Ville en matière de développement durable, une enquête qui s'effectuera auprès d'une fraction représentative de la population et auprès des acteurs économiques, sociaux, culturels, etc. et ensuite un forum de développement durable qui s'appuiera sur les conseils de quartier. Le but de l'ensemble de ces opérations c'est donc d'établir un diagnostic à partir duquel il y aura la rédaction d'un programme d'actions pluriannuel qui vous sera présenté. L'échéancier de cette période préalable : cette phase de diagnostic va se dérouler sur 9 mois, avec théoriquement le début en octobre, novembre et la fin vers le mois de juin. Le suivi sera effectué par un comité de pilotage qui comprendra les adjoints principaux concernés par les champs définis tout à l'heure, sous la présidence du Maire bien entendu et c'est le Maire d'ailleurs qui doit apparaître dans toutes les réunions et effectuer l'ensemble des procédures de concertation au niveau des conseils de quartier par exemple. Je vous remercie, je crois que j'ai tout dit.

**M. LE MAIRE :** Effectivement, ce sera sous la présidence du Maire parce que je crois que c'est quelque chose d'important, je n'ai pas dit que c'était la priorité mais c'est une des priorités de ce mandat et donc je suivrai cela personnellement. C'est vrai qu'on en parlera une autre fois et on veillera à ce qu'il soit inscrit plus en milieu de séance car c'est vrai qu'à la fin c'est dommage pour un sujet important comme celui-ci. Je vous demande de ne pas en rajouter pour le plaisir.

**M. Benoît CYPRIANI :** Je veux seulement ajouter que de toute façon il y aura des séances de 3 heures à peu près de formation pour les élus et pour les services.

**M. Jean ROSSELOT :** Je dirai à M. CYPRIANI que plutôt que de sacrifier à nouveau à l'«étudinite», il ferait mieux d'utiliser l'argent qui est proposé dans le rapport et d'emmener tout le monde, à commencer par les classes, à l'exposition 2002 sur le développement durable où il y a des choses qu'on ne fera jamais ici, qu'on ne comprendra jamais aussi bien que là-bas, je crois que ce serait beaucoup mieux qu'une logomachie indigeste surtout à 3 heures du matin.

**M. LE MAIRE :** Il y a un voyage de prévu, cher ami, au mois d'août.

**M. Jean ROSSELOT :** Mais restreint, je sais bien.

**M. LE MAIRE :** On ne va pas emmener l'ensemble de Besançon.

**M. Benoît CYPRIANI :** En matière de logomachie, Monsieur ROSSELOT, vous êtes mal placé.

**M. LE MAIRE :** S'il vous plaît c'est moi qui dirige les débats et je vous retire la parole».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 5 juillet 2002.*